

CHARTRE DES PARENTS



***S'impliquer et être acteurs de la vie de l'École de Rugby.
Aider et faciliter la formation sportive et l'Éducation
à la vie en société de leur enfant.***

DROIT...

- ... à une **information sur les activités**, les comportements, les évolutions de leur enfant.
- ... au **respect de toutes les composantes** de l'École de Rugby.
- ... à une **pratique prodiguée « en sécurité »** sur le terrain et en dehors pour leur enfant.

DEVOIR...

- ... de **considérer l'École de Rugby comme un lieu de convivialité**, de formation et d'éducation.
- ... de **ne pas « prendre position »** dans le domaine sportif.
- ... de **se tenir à l'écart de l'animation de l'activité**, s'ils n'ont pas été invités à participer.

IMPÉRATIF...

- ... **s'intéresser à l'activité de son enfant, aux progrès, aux difficultés éventuelles.**
- ... d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.

